

cyberSanté Ontario

www.ehealthontario.on.ca

Intégration du Système d'information de laboratoire de l'Ontario et de Grey Bruce Health Services

Sommaire de l'évaluation complémentaire de
l'impact
sur la vie privée

Avis de droit d’auteur

Tous droits réservés © 2012, cyberSanté Ontario

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, y compris par photocopie ou transmission électronique à n’importe quel ordinateur, sans le consentement écrit préalable de cyberSanté Ontario. Les renseignements contenus dans ce document sont la propriété de cyberSanté Ontario et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués, sauf avec l’autorisation écrite expresse de cyberSanté Ontario.

Marques de commerce

D’autres noms de produits mentionnés dans ce document peuvent être des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de leurs entreprises respectives et sont reconnues dans les présentes.

Introduction

Comme l'exige le Règlement de l'Ontario (Règl. de l'Ont.) 329/04, pris en application de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS), et la Politique de protection des renseignements personnels sur la santé de cyberSanté Ontario, cyberSanté Ontario a effectué, en mars 2012, une évaluation complémentaire de l'impact sur la vie privée (EIVP) de l'initiative d'intégration du Système d'information de laboratoire de l'Ontario et de Grey Bruce Health Services (GBHS).

L'EIVP complémentaire a déterminé que cyberSanté Ontario a le pouvoir, en vertu du paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, de permettre à des utilisateurs autorisés d'accéder aux données du SILO dans le cadre de cette initiative. cyberSanté Ontario reçoit les renseignements personnels sur la santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) afin de créer ou de maintenir un ou plusieurs dossiers de santé électroniques.

Ceci est un sommaire de l'EIVP et il comprend de brefs renseignements généraux sur l'initiative SILO-GBHS, les principales conclusions et les progrès accomplis par cyberSanté Ontario dans la mise en œuvre des recommandations découlant de l'EIVP.

Renseignements généraux

L'initiative SILO-GBHS s'inscrit dans le cadre de la stratégie de déploiement du SILO et est conforme à la stratégie de cyberSanté Ontario concernant le dossier de santé électronique. cyberSanté Ontario et le projet ConnexionRGT (cRGT) collaborent afin que les données de laboratoires conservées dans le SILO soient accessibles aux utilisateurs autorisés du système Cerner Powerchart (Powerchart) de GBHS, une application clinique exploitée par GBHS. Les utilisateurs autorisés de Powerchart sont les cliniciennes et cliniciens de GBHS, South Bruce Grey Health Services et l'Hôpital de Hanover et du district.

Powerchart permet de présenter les données du SILO dans un format et un aspect semblables à ceux auxquels les utilisateurs sont habitués et d'une manière semblable à la façon dont ces utilisateurs sont habitués de visualiser les données cliniques.

Les cliniciennes et cliniciens pourront uniquement consulter les données des patients qui sont inscrits dans leur établissement hospitalier. Le visualiseur permettra aux cliniciennes et cliniciens de consulter les données du SILO par l'entremise de Powerchart afin d'assurer ou de faciliter la prestation de soins de santé.

Ce projet consiste à donner un accès clinique aux renseignements personnels sur la santé des Ontariennes et Ontariens et, par conséquent, est assujéti à la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. La LPRPS autorise la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels sur la santé uniquement dans des circonstances particulières.

Sommaire de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

Il ressort de l'EIVP complémentaire que la LPRPS autorise cyberSanté Ontario, en vertu du paragraphe 6.2 Règl. de l'Ont. 329/04, à rendre disponibles les données du SILO aux cliniciennes et cliniciens des établissements hospitaliers participants afin d'assurer ou de faciliter la prestation de soins de santé. De plus, cyberSanté Ontario et GBHS disposent chacun d'une infrastructure robuste dotée de solides mécanismes de protection en matière de confidentialité et de sécurité qui conviennent au traitement et au partage de RPS sensibles. L'EIVP complémentaire présente un certain nombre de recommandations touchant cette initiative afin de veiller à ce que cyberSanté Ontario continue d'agir dans le respect de ses obligations en matière de

protection de la vie privée découlant des dispositions législatives, de ses politiques et de ses meilleures pratiques.

Sommaire du plan de mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

L'EIVP complémentaire a donné lieu à plusieurs recommandations concernant l'initiative du SILO. Celles-ci sont résumées ci-dessous.

1. cyberSanté Ontario signera des ententes avec GBHS et les dépositaires de renseignements sur la santé participants qui auront accès aux données du SILO, conformément à la politique de cyberSanté Ontario en matière de protection de la vie privée.
2. cyberSanté Ontario devrait exiger que les dépositaires de renseignements sur la santé participants effectuent des vérifications périodiques afin d'évaluer les accès inappropriés aux données du SILO par l'entremise de Powerchart.
3. cyberSanté Ontario et GBHS devraient élaborer un plan de traitement des risques avant l'activation du système afin de contrer les risques possibles à la sécurité.
4. cyberSanté Ontario devra travailler avec GBHS et les dépositaires de renseignements sur la santé participants afin de que des mécanismes concertés de gestion des incidents touchant la protection de la vie privée et l'accès individuel soient pleinement opérationnels avant l'activation du système.

Au moment de la rédaction de la présente EIVP complémentaire, toutes les recommandations énumérées ci-dessus avaient été mises en œuvre.

Glossaire

| | |
|-----------------|---|
| cRGT | ConnexionRGT |
| DRS | dépositaire de renseignements sur la santé |
| GBHS | Grey Bruce Health Services |
| MSSLD | ministère de la Santé et des Soins de longue durée |
| SILO | Système d'information de laboratoire de l'Ontario |
| Règl. de l'Ont. | Règlement de l'Ontario |
| LPRPS | <i>Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé</i> |
| RPS | renseignements personnels sur la santé |
| EIVP | évaluation de l'impact sur la vie privée |

Renseignements

Pour toute question concernant le sommaire de l'EIVP complémentaire de l'intégration du Système d'information de laboratoire de l'Ontario et de Grey Bruce Health Services, veuillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario :

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5B 2E7

Tél. : 416 946-4767

privacy@ehealthontario.on.ca